

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 21 DECEMBRE 2016 A 19H30**

Présents à la séance : 23

L'An Deux Mil Seize, le **21 DECEMBRE A 19H30**

Extrait affiché le :  
**22 décembre 2016**

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni  
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT  
Benoît, Maire.

**6<sup>ème</sup> séance 2016**

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO  
Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M.  
SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith,  
Mme PIANT Noëlle, M. TARDIEU François, Mme PANO-WENTZEL Marylène, M.  
ROMARY Fabrice, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M.  
BAUDONNEL David, M. DEMENGE Abel, M. JACQUEMIN Gérard, M.  
BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal,  
Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier Conseillers Municipaux.

**Objet** : Convention d'adhésion au Service  
médecine préventive du CDG88.

**Absents excusés :**

Mme FLICKER Gisèle  
Mme BOULANGER Annie

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. CHMIDLIN Stéphane	à	M. GILET Dominique
Mme LAVAL Christiane	à	Mme VINCENT Marie
M. CHARDIN Denis	à	Mme GEROME Line
Mme ANDRÉ Sophie	à	M. DAUTREY Roland

N° 129/2016

**Secrétaire de séance** : M. BAUDONNEL David

Monsieur Roland DAUTREY, Adjoint délégué, informe le Conseil  
Municipal de la proposition d'adhésion au service de Médecine Préventive du Centre de Gestion des  
Vosges à compter du 01 janvier 2017 ; conformément au décret n° 85-603 du 10 juin 1985, modifié par le  
décret 2012-170 du 3 février 2012 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine  
préventive dans la fonction publique territoriale. Le service de Médecine Préventive assure la surveillance  
médico-professionnelle de l'ensemble du personnel communal (fonctionnaires titulaires, stagiaires,  
contractuels de droit public, aux agents de droit privé tels qu'emplois d'avenir, CUI-CAE, autres emplois  
aidés, apprentis ...).

L'Assemblée délibérante informée, après délibération,

Décide à l'unanimité de ses membres présents et représentés d'autoriser  
Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine prévention du Centre de  
Gestion des Vosges avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,